

Strasbourg, 21 avril 2021

AP/CAT(2021)05

**ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS
RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS
PAR VISIOCONFERENCE**

12 avril 2021 (9 heures-17 heures)

RAPPORT DE RÉUNION

*Document établi par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

PARTICIPANTS :

Membres du bureau :

Nataša Holcinger (NH) : présidente
Alessandro Balducci (AB) : vice-président
Mikaella Mala (MM) : vice-présidente
Ana Freitas (AF) : ex-présidente

Secrétariat du Conseil de l'Europe :

Maguelonne Déjeant-Pons (MDP) : cheffe de la division du paysage, de l'environnement et des risques majeurs
Krzysztof Zyman (KZ) : secrétaire exécutif d'EUR-OPA
Catherine Emezie (CE) : membre du secrétariat d'EUR-OPA
Tania Braulio (TB) : membre du secrétariat d'EUR-OPA

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour AP/CAT(2021)OJ01 est adopté avec une modification à l'ordre des travaux, à savoir que les éléments du point 5 de l'ordre du jour sont traités avant les éléments du point 4 de l'ordre du jour.

2. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

M. Krzysztof Zyman, secrétaire exécutif, fait le point sur les activités et les évolutions récentes d'EUR-OPA. La France étant toujours en confinement, le personnel du Conseil de l'Europe est par conséquent contraint de télétravailler. Les restrictions relatives aux voyages internationaux restent en place et seules les missions essentielles sont autorisées. KZ évoque la situation budgétaire, l'adoption des lignes directrices relatives aux groupes vulnérables (migrants, demandeurs d'asile et réfugiés, personnes handicapées) et la conférence ministérielle de 2021. Ces questions sont développées sous les points spécifiques de l'ordre du jour.

KZ informe le bureau qu'il a reçu une invitation à participer à l'Exposition 2021 sur la sécurité et la sûreté intégrées qui se tiendra du 12 au 15 mai 2021 à Moscou. Une invitation a aussi été adressée à la présidente du comité. L'exposition sur la sécurité est une manifestation semestrielle multilatérale qui réunit des représentants de nombreux pays, ainsi que des administrations et des collectivités locales russes. La participation de KZ et de NH dépendra de la situation sanitaire et des restrictions de déplacements internationaux à la date de la manifestation.

3. SITUATION BUDGÉTAIRE

KZ informe le bureau de la situation financière de l'Accord. Les comptes 2020 sont maintenant clôturés et l'exercice 2021 est bien engagé. La conclusion d'accords de subventions pour les projets mis en œuvre en 2021 par les centres spécialisés se poursuit à un rythme soutenu.

EUR-OPA s'adapte à la perte financière occasionnée par le retrait de l'Algérie (43 332 €). L'Accord poursuit normalement ses activités et atteint ses objectifs. Le confinement réduit globalement les coûts, dans la mesure où la plupart des activités se dérouleront en ligne, par exemple les réunions du bureau, la réunion du CCP de juin, la cérémonie de remise des prix de l'Olympiade BeSafeNet.

4. PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2021

4.1 Réunions statutaires

Rapport de la réunion conjointe du Comité des correspondants permanents et des directeurs des centres spécialisés (3-4 novembre 2020) [AP/CAT\(2020\)06](#)

Le secrétaire exécutif rappelle les principales décisions prises lors de la dernière réunion plénière et examine les suites qui y ont été données. Les questions examinées sont les suivantes :

4.1.a Adoption du Plan à moyen terme 2021-2025 [AP/CAT\(2020\)04rev](#)

Le Bureau examine la version finale du Plan à moyen terme et sa méthode d'adoption. Les propositions du Maroc et de la Fédération de Russie ont été intégrées dans le document. Aucun autre commentaire n'a été reçu après le deuxième tour de consultations. Le Plan à moyen terme sera examiné et peut-être adopté lors de la réunion du CCP de juin, afin qu'il puisse ensuite être adopté à la conférence ministérielle et qu'il y soit fait référence dans la déclaration ministérielle.

4.1.b Adoption de deux recommandations présentées lors de la réunion conjointe de novembre 2020

[Projet de recommandation révisé « Soutenir et protéger les personnes handicapées lors d'une pandémie due à un virus ou à un autre agent pathogène et lors d'une catastrophe biologique d'un autre type »](#)

[Projet de recommandation révisé « Inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la préparation et la réponse aux catastrophes biologiques »](#)

Le bureau examine les deux projets de recommandation susmentionnés. KZ confirme que des commentaires des correspondants permanents ont été reçus et intégrés dans les projets. Les deux textes sont prêts à être adoptés par les ministres lors de la conférence ministérielle du 24 novembre 2021.

4.2. Révision du règlement intérieur du Comité des correspondants permanents [AP/CAT\(2007\)32](#)

KZ présente une proposition du secrétariat de revoir les bases fondatrices de l'Accord. Le bureau engage une discussion préliminaire sur la nécessité de réviser la résolution du Comité des Ministres instituant l'Accord EUR-OPA Risques majeurs et le règlement intérieur du Comité des correspondants permanents, compte tenu de l'évolution de l'Accord au cours des décennies qui ont suivi sa création et du cadre normatif dans lequel il s'inscrit. KZ explique que la Résolution CM instituant l'Accord a été adoptée en 1987 tandis que l'actuel règlement intérieur a été établi en 2007. Les changements concernant les adhésions, la prise de conscience accrue des nouveaux défis posés par les risques naturels, technologiques et biologiques, conjugués à l'évolution de l'environnement institutionnel, juridique et administratif dans lequel s'inscrit l'Accord sont autant d'éléments qui montrent la nécessité de réviser et d'actualiser certaines procédures. Le projet de document révisé a été soumis à un contrôle juridique du Conseil de l'Europe et a été consulté au sein du secrétariat. Les révisions comprennent également les projets de propositions suivants :

- recentrer l'Accord en matière de protection contre les risques naturels, technologiques et biologiques majeurs et de renforcement des capacités de récupération face aux catastrophes en tenant compte des Objectifs de développement durable des Nations Unies, de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 ;
- inviter des pays qui ne font pas partie de l'Europe à adhérer à l'Accord ;
- définir clairement les conditions d'octroi et de retrait du statut d'observateur ;
- préciser la procédure d'inclusion dans le réseau de centres spécialisés et d'exclusion de celui-ci et actualiser la liste des centres spécialisés de façon à ce qu'elle reflète la réalité des centres qui collaborent activement avec l'Accord ;
- remettre l'accent sur le travail collaboratif, avec des centres de pays membres qui coordonnent les activités.

Compte tenu de ces éléments, KZ propose trois documents :

- le projet de règlement intérieur révisé du Comité des correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA risques majeurs [AP/CAT\(2021\)02](#)
 - a. le règlement sera modifiable par le CCP ;
 - b. le fonctionnement du CCP, de son bureau et du secrétariat est révisé ;
 - c. il contient une proposition d'élire le bureau pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. La disposition relative à l'ex-président(e) sera maintenue afin de garantir l'expérience, la continuité et le bon fonctionnement du bureau ;
 - d. les tâches du secrétariat et sa relation avec le/la président(e) sont définies ;
 - e. il prévoit la possibilité de former des sous-groupes et comités.
- le projet de Résolution du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur le Statut révisé de l'Accord partiel élargi en matière de protection contre les risques naturels, technologiques et

biologiques majeurs et de renforcement des capacités de récupération face aux catastrophes AP/CAT(2021)03.

- le projet de Statut révisé de l'Accord partiel élargi (Accord EUR-OPA risques majeurs) [AP/CAT\(2021\)04](#) qui définit des règles claires concernant :
 - a. l'adhésion ;
 - b. les compétences exclusives réservées aux décisions à prendre lors de la réunion ministérielle ;
 - c. les fonctions du Comité des correspondants permanents ;
 - d. les fonctions du Réseau de centres scientifiques spécialisés ;
 - e. le budget de l'Accord.

Les trois documents seront examinés pendant la réunion du CCP prévue le 16 juin 2021 et la réunion du CCP qui se tiendra le jour précédant la conférence ministérielle (23/11). Le CCP sera invité à examiner ces documents et à donner le feu vert pour les transmettre au Comité des Ministres. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe décidera des mesures à prendre en temps utile.

AB considère que les changements proposés sont positifs, mais insuffisants pour redynamiser l'Accord. Il estime que l'Accord serait considérablement renforcé par l'adhésion d'États membres du Conseil de l'Europe situés à l'ouest du continent. Selon KZ, il importe que l'Accord agisse rapidement pour endiguer le flot des pays qui se retirent et pour attirer de nouveaux membres parmi l'ensemble des États membres et parmi les États non membres intéressés. NH souligne que l'Union européenne dispose de plusieurs réseaux. Cependant, la valeur ajoutée d'EUR-OPA est d'offrir un outil différent, comme la collaboration entre les centres. Changer les règles et les procédures est un pas dans la bonne direction. MDP juge nécessaire de clarifier les bases de l'Accord. Le règlement intérieur doit être clair et il faudrait rappeler au Comité des Ministres quelles sont les activités de l'Accord. L'Accord répond à des problèmes concrets que rencontrent les pays. Le Conseil de l'Europe se consacre aux droits de l'homme et s'efforce d'apporter des solutions aux problèmes des citoyens. Ce point sera placé à l'ordre du jour de la réunion du CCP de juin.

4.3. Centres spécialisés

CE informe le bureau des projets financés par des subventions en 2021 ([AP/CAT\(2021\)01](#)). Seuls les projets des centres de coordination sont cités dans le document. Des subventions ont été accordées pour financer 11 projets à hauteur de 135 000 €. Quelques autres centres spécialisés recevront aussi des subventions. Les projets 2021 s'inscrivent dans la continuité de la phase de projet qui a débuté en 2020.

4.4. Activités opérationnelles

4.4.a *Projet BeSafeNet : Olympiade sur le thème : « Que savez-vous des catastrophes ? »*

MM informe le bureau des résultats de l'Olympiade BeSafeNet 2021. 138 équipes ont participé, et la Roumanie a été première, la Croatie deuxième et la Roumanie troisième. Les équipes ont pu participer à l'Olympiade tout en respectant les règles de distanciation sociale. La cérémonie de remise des prix 2021 se tiendra en ligne en raison de la pandémie toujours en cours.

CE et KZ tiennent le bureau informé de la proposition de JP concernant BeSafeNet, qui met l'accent sur la collaboration avec le Cadre de compétences démocratiques. La proposition est désormais incluse dans l'outil de gestion des programmes du Conseil de l'Europe et attend sa validation par le directeur général. La proposition a été transmise au Bureau de la Direction Générale des Programmes qui s'occupe des financements au sein du Conseil de l'Europe.

4. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE EUR-OPA ADOSSÉE AU FORUM EUROPÉEN POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (24-26 novembre 2021, Portugal)

4.1. Le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe

Le bureau est informé de l'organisation du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra à Matosinhos, au Portugal. KZ continue de participer aux réunions des groupes de travail du Forum. Il a été décidé que le Forum durerait trois jours, avec une cérémonie d'ouverture le deuxième jour. La manifestation principale aura lieu le 25/11 avec des discussions thématiques aussi prévues le 26/11. Il est proposé d'organiser la Conférence ministérielle EUR-OPA le 24/11.

AF informe le bureau que le pays hôte envisage une rencontre physique avec une cérémonie d'ouverture le 25/11 qui réunira les représentants spéciaux des Nations Unies, le Commissaire européen et d'autres représentants de haut niveau. Les thèmes de discussion prévus révèlent la complémentarité de la Conférence ministérielle EUR-OPA et du Forum, à savoir, notamment : « La covid-19 et les risques inhérents en Europe », « Financer la résilience à long terme », « Ne laisser personne sur le carreau », « Les déplacements liés aux catastrophes technologiques », « Mettre en œuvre le cadre de Sendai ». La décision concernant la forme que prendra le Forum aura des répercussions sur la conférence ministérielle. Les autorités portugaises donneront leur confirmation à ce sujet dans les prochains jours. De l'avis de certains, une réunion virtuelle favoriserait une plus grande participation. L'expérience a montré que les ministres envoient leurs représentants. Par exemple, à la dernière conférence ministérielle tenue en 2016, de nombreux États n'étaient pas représentés par des ministres, mais par des correspondants permanents ou de hauts fonctionnaires de la sécurité civile.

KZ profitera de sa visite à Moscou pour parler à un maximum de ministres et de représentants clés afin de les convaincre de participer à la conférence ministérielle.

4.2. Conférence ministérielle EUR-OPA 2021

Le bureau est invité à décider de la date et de la forme de la prochaine conférence ministérielle ainsi que de son ordre du jour et des sujets devant y être examinés. La date du 24 novembre, à partir de 15 heures, est confirmée. Le thème général est le suivant : « *Bâtir des sociétés plus inclusives grâce à une meilleure gestion des risques de catastrophe* ». Le Comité des correspondants permanents devrait adopter le Plan à moyen terme et les ministres adopteront la déclaration ministérielle faisant référence audit plan. Si le Statut révisé de l'Accord est adopté par le Comité des Ministres dans les délais, l'Accord aura peut-être besoin d'une nouvelle vision reflétant les nouvelles priorités, ce qui nécessitera une révision du Plan à moyen terme à ce stade. Il sera demandé au Comité des correspondants permanents de prendre contact avec les ministres afin de les encourager à intervenir lors de la réunion ministérielle et à proposer d'autres orateurs qui pourraient apporter leur contribution.

NH propose un ordre du jour plus léger, estimant que le temps pourrait ne pas être suffisant pour des discussions approfondies et plusieurs orateurs par session/heure. Il faudrait peut-être se concentrer sur un seul sujet en raison des contraintes de temps. AF et AB sont d'accord avec cette proposition.

MDP ajoute que si la réunion doit se tenir sous une forme hybride, les ministres pourraient être invités à envoyer des messages préenregistrés. AF précise que pour que la réunion soit bien ordonnée, les décisions concernant les détails organisationnels devraient être laissées au pays d'accueil.

Décision : le titre de la conférence ministérielle est confirmé. Les points un et deux seront combinés pour maximiser le temps disponible. Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion du CCP.

5. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du CCP se tiendra le 16 juin. Les documents de réunion seront envoyés quatre semaines à l'avance.

6. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

7. FIN DE LA RÉUNION